

3ème Rallye VHC-Classique du Pays de Montbéliard 4/5 octobre 2019

REGLEMENT

organisé par
l'Association Sportive Automobile du
Pays de Montbéliard

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
FFSA

15^{EME} RALLYE RÉGIONAL DU
PAYS DE MONTBELIARD **2019**
VENDREDI 4 & SAMEDI
5 OCTOBRE
2 SPÉCIALES
INÉDITES

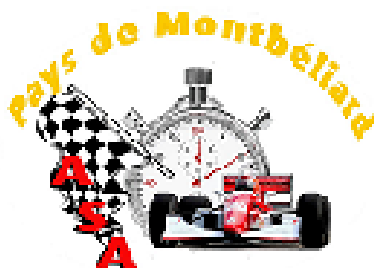


MODERNE - VHC - VHRS - PEA **SANCEY**

Pays de Montbéliard
ccpsb
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COURSES
PAYS DE SANCEY - BELLEFÈRE

ACFERM
LA SUPPLÉMENTAIRE DE LA MONTAGNE

ELUDINE
COMMUNICATION - ÉVÉNEMENTIEL



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284
25205 MONTBELIARD CEDEX
TEL : 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39
Site internet : www.asapm.fr
Email : ASAPM25@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER 3ème RALLYE VHC-Classic DU PAYS DE MONTBELIARD 4/5 octobre 2019

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 15^{ème} Rallye Pays de Montbéliard.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 4 et 5 octobre 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 3ème Rallye Régional VHC-CLASSIC du Pays de Montbéliard. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéro 72.554 en date du 23/07/19

Comité d'Organisation

Président : Mr BENOIT Hubert
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard
Secrétariat du Rallye, Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93
Email : asapm25@wanadoo.fr
Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

1.1P. OFFICIELS **Idem règlement particulier moderne**

Directeur de Course : Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09
Commissaire Technique responsable Mr Lallemand André licence n° 55989 04/11

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3ème Rallye Régional VHC – CLASSIC du Pays de Montbéliard compte pour
La coupe de France des Rallyes 2020 (coefficient 2)
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2019
Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : **www.asapm.fr**

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39
La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du 30 septembre.

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 4 octobre de 17h30 à 21h30

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 4 octobre de 17h45 à 21h45

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Rufflin 25430 Sancey - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3ème rallye VHC-Classic du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 27 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

Madame HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement

- avec la publicité facultative des organisateurs : **275 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **550 €**

Moins 20 euros pour les engagements reçu avec le règlement avant le mardi 17 septembre minuit

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 27 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2019.

3.2. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 ORDRE DE DEPART

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1. Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2019

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. ASSISTANCE – PUBLICITE – RECONNAISSANCES – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 127km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 8.7 Kms ES 2.4. : 7,1 Kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 29 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 4 octobre de 14h00 à 18h00
Le nombre total de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Dans le sens croissant des numéros de course, avant le rallye moderne.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2019

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 5 octobre à la salle communale 14 bis rue de Lattre de Tassigny à Sancey 25430, 1 heure après l'heure d'affichage du classement des modernes.

Coupes : Chaque concurrent recevra un prix souvenir

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : www.asapm.fr ou Facebook : [Asa Pays de Montbéliard](#)